



La Crèche, le 21 Septembre 2017

Saison 2017-2018

Consignes et rappels de début de saison

Bonjour à toutes et tous,

Pour la reprise du championnat de la Ligue, nous vous rappelons quelques points du règlement du championnat de la Ligue qui sont essentiels pour son bon déroulement.

Rappel pour les dérogations :

Dès réception de leur code d'accès, les groupements sportifs recevant pourront faire une demande de dérogation **motivée**, d'heure ou de jour, qui sera saisie sur internet FBI, **50 jours avant la date initiale de la rencontre et le club adverse aura jusqu'au 35^{ième} jour avant la date initiale de la rencontre pour répondre. En cas de non réponse du club adverse à 35 jours de la rencontre, la commission sportive régionale validera la demande du club recevant si elle conforme avec l'article 17.**

Dérogation possible à l'année pour le club qui préfère jouer le samedi au lieu du dimanche, ou vice versa (impossibilité de changer après) sauf cas exceptionnel qui sera traité par la commission sportive.

Le délai de 50 jours pour déposer une demande de dérogation devra être OBLIGATOIREMENT respecté à partir des rencontres du 4 Novembre 2017 (voir article 17 et 18 du règlement des championnats ligue).

Licences :

Distribuer le double de la licence au licencié(e)s c'est peut-être éviter une amende au club : Article 47 « la seconde partie de la licence accompagnée d'une pièce d'identité a valeur de licence »

Conformément aux dispositions financières, nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'amende pour défaut de licence pour la 1^{ère} journée suivant la date de qualification des joueurs. Les joueurs doivent présenter une pièce d'identité. Sans pièce d'identité, ils ne peuvent pas prendre part à la rencontre sous peine d'avoir la rencontre perdue par pénalité même si les arbitres les autorisent.

Dans ce cas, ne pas mentionner le numéro de licence, mais noter licence non présentée.

Responsable de l'Organisation :

Un responsable de l'organisation (licencié) doit obligatoirement figurer dès le début de la rencontre au verso de la feuille e-Marque.

Cette personne doit être majeure et licenciée au club recevant et se faire connaître auprès des arbitres.

Salle indisponible :

En cas d'indisponibilité de votre salle vous devez transmettre au secrétariat de la Ligue une attestation de la collectivité locale dans les meilleurs délais.

Faute Technique ou Faute Disqualifiante :

Vous trouverez ci-dessous les dispositions financières concernant les fautes techniques et fautes disqualifiantes sans rapport adoptés lors du Comité Directeur du 11 septembre :

PREMIERE FAUTE TECHNIQUE	25,00 €
DEUXIEME FAUTE TECHNIQUE	75,00 €
TROISIEME FAUTE TECHNIQUE	1 week-end de suspension ferme
QUATRIEME FAUTE TECHNIQUE	2 week-end de suspension ferme
CINQUIEME FAUTE TECHNIQUE	300,00 €
SIXIEME FAUTE TECHNIQUE	Ouverture d'un dossier disciplinaire
FAUTE DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT	100,00 €

e-Marque :

L'utilisation d'e-Marque est obligatoire sur toutes les rencontres des championnats de ligue.

Il ne faut plus envoyer la feuille « e-Marque », mais déposer le fichier « Export » de chaque rencontre sur FBI (voir procédure en annexe).

Obligations du club recevant :

1. Saisir les résultats de la rencontre avant le dimanche 21H
2. Déposer le fichier Export sur le site FFBB avant le lundi 12H qui suit la rencontre en suivant la procédure ci-jointe en annexe.

Nota : si le fichier « Export » est déposé avant 21h00 le résultat de la rencontre est automatiquement incrémenté sur FBI.

Quelques conseils :

- **Télécharger la nouvelle version « e-Marque » (onglet compétitions sur FBI V2)**
- **Contrôler le bon fonctionnement de votre PC portable (mises à jour, batterie...)**
- **Mettre à jour l'antivirus de votre PC**

L'équipe de la Commission Sportive se tient à votre disposition tout au long de la saison pour répondre à vos questions.

Bonne saison sportive

Sportive Séniors : Sylvain Braconnier 06 24 74 39 12 sportive@poitou-charentes-basket.fr

Sportive Jeunes : Sylvette Gourdon 06 24 43 06 82 gourdonsylvette@club-internet.fr